

---

## A V I S

### *Sur cette nouvelle Edition.*

**E**n donnant cette nouvelle Édition du Parfait Négociant, on n'a pas cru devoir s'écarter en rien de l'ordre suivi par SAVARY. On a dû respecter l'ouvrage de cet excellent Auteur, & le présenter dans toute son intégrité ; autrement ce n'eût plus été la production de SAVARY, toujours précieuse, même quant au petit nombre de choses que des usages plus récents peuvent avoir fait tomber en désuétude. On a cependant corrigé quelques imperfections de style trop saillantes, & rectifié plusieurs erreurs graves qui s'étoient glissées dans les précédentes Editions. Les changemens amenés par les circonstances, feront la matière d'un supplément dont on s'occupe. Il sera rendu public aussi-tôt qu'une paix bienfaisante aura revivifié l'industrie, & rétabli ou posé les bases de nos relations commerciales ; aussi-tôt qu'une législation fixe permettra de ne donner que des maximes assurées sur cette branche précieuse de l'économie politique.

Ce supplément sera dû aux soins d'un ancien Jurisconsulte, Ch. N. Guillon d'Asfas, ci-devant membre de l'ordre des avocats au parlement de Paris (1). Ce Jurisconsulte, comme défenseur & gardien du patrimoine de ses enfans mineurs d'un premier lit, héritiers de feu Sanson Libraire à Paris, leur ayeul maternel, s'est trouvé, depuis quelques années, dans une position qui l'a mis à portée d'approfondir, d'une manière plus spéciale, les matières de commerce, & d'y appliquer quelques lumières qu'ont pu lui acquérir, sur la Jurisprudence, des études longues & sérieuses, commencées à l'école du célèbre R. J. Pothier. Il s'attache en ce moment à réunir avec le discernement dont il peut-être capable, tout ce qui est de nature à rafraîchir en quelque sorte l'important ouvrage de SAVARY.

---

(1) Jaloux de conserver l'esprit d'un ordre dont l'indépendance et le désintéressement formaient le plus bel appanage, il se fait un honneur et un devoir d'accueillir dans son cabinet, (rue S. Hyacinthe N<sup>o</sup>. 683 à Paris) les Citoyens indigens qui ont besoin de conseils, et de les leur donner gratuitement. Quelques anciens Jurisconsultes, guidés par les mêmes principes d'honneur et de désintéressement, veulent bien le seconder dans cette tâche. Ils se réunissent pour cet effet tous les Quintidis de chaque Décade depuis 4 jusqu'à 8 heures de l'après midi. Leur but est de faire revivre en cela une institution que l'ordre des avocats au parlement de Paris regardait comme une de ses plus chères prérogatives. On sait que sur l'invitation particulière du premier des avocats généraux, plusieurs anciens Jurisconsultes se rendaient, à un jour marqué de la semaine, à leur Bibliothèque commune, où se donnoient les consultations gratuites. On a ici l'avantage d'avoir sous la main une Bibliothèque nombreuse et choisie, composée de tout ce qui peut remplir l'objet de l'institution primitive.